

## ASH - Entre démagogie et austérité budgétaire

### **La scolarisation des enfants porteurs de handicap dans l'impasse !**

Les exemples abondent d'élèves, dont la MDPH a reconnu le handicap, qui ne peuvent, faute de moyens, bénéficier de l'aide dont ils ont besoin.

Ici, ce sont des élèves pour lesquels la MDPH a notifié une orientation en ULIS ou en IME, mais qui faute de place sont inscrits en classe ordinaire.

Ailleurs, c'est un élève très violent, scolarisé totalement ou partiellement dans l'école de son secteur, avec un accompagnement par une AVS ou pas. La nature des contrats de ces salariés conduit, lorsqu'ils sont absents, à ce qu'ils ne soient pas remplacés. Le choix ne comporte alors que deux alternatives, toutes deux inacceptables : la déscolarisation temporaire de l'élève, très rarement prononcée par nos supérieurs, ou son accueil, dans des conditions extrêmement difficiles dans sa classe d'origine, voire à tour de rôle chez les collègues, sur ordre hiérarchique.

Dans les deux cas, **le service public n'accomplit pas sa mission.**

Et personne ne veut assumer la responsabilité du désastre: les différents acteurs de la scolarisation des enfants porteurs de handicap (Éducation Nationale, associations gestionnaires des établissements spécialisés, ARS, MDPH) se renvoient la patate chaude, chacun accusant les autres de "ne pas jouer le jeu".

Les victimes de ce jeu de massacre, ce sont bien évidemment les **élèves** et leurs familles, ainsi que les **enseignants**, directement confrontés aux difficultés d'intégrer les enfants porteurs de handicap dans leurs classes et à la détresse, parfois agressive, des parents.

Enfin, personne, à part le SNUDI FO, ne semble vouloir dénoncer **la loi du 11 février 2005**, pompeusement intitulée « loi pour l'égalité des chances », qui loin d'avoir donné de nouveaux droits aux handicapés, n'a servi qu'à démanteler méthodiquement l'enseignement spécialisé.

**Face à cette situation de plus en plus intolérable, le SNUDI FO exige :**

- la mise en œuvre des notifications de la MDPH,
- la création de tous les postes d'enseignants spécialisés,
- le recrutement du nombre nécessaire d'AVS dès la rentrée et dès chaque fin de contrat.
- le rétablissement d'une véritable formation spécialisée, dans toutes les options du CAPA-SH
- l'ouverture de toutes les classes et structures spécialisées nécessaires.

**Campagne à l'initiative de FORCE OUVRIERE dès la rentrée. Syndiquez-vous au SNUDI-FO**